



INTERVENANTS PANEL N°1

BIOGRAPHIES

- **Madame Fatou Bensouda**, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI)
- **Monsieur Herman Von Hebel**, Greffier de la Cour pénale internationale (CPI)
- **S.E.M Sergio Ugalde**, Vice-président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, Ambassadeur du Costa Rica aux Pays-Bas
- **Madame Ana Alvarez**, Juriste spécialisée, Département de la lutte contre la criminalité organisée, Secrétariat pour la sécurité multidimensionnelle, Organisation des Etats américains (OEA)
- **Monsieur Michiel van Dyk**, Conseiller spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent, Programme global de lutte contre le blanchiment d'argent, Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD)

Fatou Bensouda :

Le 12 décembre 2011, Mme Fatou Bensouda, originaire de la Gambie, a été élue par consensus Procureur de la Cour pénale internationale par l'Assemblée des États parties. Mme Bensouda a pris ses fonctions le 15 juin 2012.

Après avoir été élue par une écrasante majorité de l'Assemblée des États parties le 8 août 2004, Mme Bensouda a occupé le poste de procureur adjoint chargé des poursuites de la CPI jusqu'en mai 2012.

Avant d'exercer à la Cour pénale internationale, Mme Bensouda a occupé les postes de conseiller juridique et de substitut du procureur au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Arusha (Tanzanie), où elle s'est hissée au rang de conseillère juridique principale et de chef du service des avis juridiques.

Avant de rejoindre le TPIR, elle était directrice générale d'une grande banque commerciale de Gambie. De 1987 à 2000, elle a assumé successivement les fonctions de procureur principal, procureur général, chef adjoint du parquet, *Solicitor General* et référendaire de la République, puis *Attorney General* et Ministre de la justice, poste en vertu duquel elle était également conseillère juridique principale auprès du Président et du Conseil des ministres de la République de Gambie.

Mme Bensouda a aussi participé aux négociations préalables au traité instituant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), son parlement et sa cour de justice. Elle a été déléguée lors des conférences des Nations Unies sur la prévention du



crime et des réunions ministérielles de l'Organisation de l'unité africaine consacrées aux droits de l'homme. Elle était, en outre, membre de la délégation de Gambie aux réunions de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale.

Mme Bensouda est titulaire d'une maîtrise en droit maritime international et en droit de la mer, ce qui lui vaut d'être le premier expert en droit maritime international de Gambie.

Herman von Hebel :

M. Herman von Hebel (Pays-Bas) a été élu en tant que Greffier de la Cour pénale internationale (CPI) le 8 mars 2013 pour un mandat de cinq ans. Il a prêté serment le 18 avril 2013 et succède à Mme Silvana Arbia.

M. von Hebel a une vaste expérience dans le domaine des droits de l'Homme et du droit pénal international ainsi que dans le fonctionnement et la gestion des cours et tribunaux pénaux internationaux. Avant de rejoindre la CPI, il a été Greffier adjoint puis Greffier du Tribunal spécial pour le Liban (2009 - 2013). Il a également servi comme Greffier adjoint, puis Greffier du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (de mi-2006 jusqu'en 2009). De 2001 à 2006, il a été premier conseiller juridique auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. von Hebel a commencé sa carrière au sein du gouvernement néerlandais, où il a occupé diverses fonctions de 1990 à 2000, au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère de la Justice. Au cours de cette période, il a fait partie de la délégation néerlandaise lors des négociations du Statut de Rome, qui a conduit à la création de la Cour pénale internationale.

M. von Hebel a étudié le droit international à l'Université de Groningen, aux Pays-Bas (1981 - 1987).

S.E.M Sergio Ugalde :

Vice-président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et Ambassadeur du Costa Rica aux Pays-Bas.

Ana Álvarez :

Ana Alvarez est juriste spécialisée au sein du Département de la lutte contre la criminalité organisée du Secrétariat pour la sécurité multidimensionnelle de l'Organisation des Etats américains (OEA), qu'elle a rejoint en 2012.



Ana Alvarez est forte de neuf ans d'expérience professionnelle dans le domaine des affaires criminelles et de la coopération internationale.

Mme Alvarez est titulaire d'un LL.M en droit international et elle est spécialisée dans le recouvrement des avoirs, les enquêtes criminelles, les mesures de lutte contre la corruption et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la criminalité organisée transnationale. Elle poursuit actuellement un doctorat en droit à l'Université d'Alicante en Espagne.

Michiel van Dyk :

Michiel von Dyk est conseiller spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent au sein du Programme global de lutte contre le blanchiment d'argent de l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC).

M. van Dyk dispose de plus de quatorze ans d'expérience professionnelle au sein de l'ONUDDC. Depuis 2005, il travaille en tant que conseiller spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent au sein du Programme global de lutte contre le blanchiment d'argent, et il est en charge des standards et normes internationales dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. A ce titre, il fournit un soutien technique et forme les Etats membres des Nations Unies.

M. van Dyk est titulaire d'un LL.M en droit. Avant de rejoindre le Programme de global de lutte contre le blanchiment d'argent, il a été expert associé pour la prévention des crimes au sein de la branche « prévention du terrorisme » de l'ONUDDC. Avant cela encore, M. van Dyk a travaillé en tant qu'associé pour la prévention des crimes et conseiller pour la justice pénale au sein de l'unité pour la réforme de la justice pénale de la même organisation.



INTERVENANTS PANEL N°2

BIOGRAPHIES

- **Monsieur O-Gon Kwon**, Président entrant de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome
- **Monsieur François Molins**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris
- **Monsieur Xavier-Jean Keita**, Secrétaire, Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale (ABCPI)
- **Monsieur William R. Pace**, Coordonnateur, Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC)

Juge O-Gon Kwon :

Monsieur Kwon possède une vaste expérience dans le domaine juridique, tant sur le plan national que sur le plan international. Au plan national, il a notamment exercé ses activités de juge pendant 22 ans ainsi que plusieurs postes à hautes responsabilités dans le gouvernement de la République de Corée.

Au plan international, il a occupé les fonctions de juge permanent au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de 2001 à 2016, où il a également siégé en tant que Vice-Président de ce tribunal de 2008 à 2011. Il a présidé lors du procès de Radovan Karadžić et siégé à ceux de Slobodan Milošević, de Popović et d'autres. Il a participé à un certain nombre de procédures préliminaires, de procès pour outrage et de décisions de condamnation. En outre, il a été membre de la formation de renvoi afin de déterminer si certaines affaires en instance devant le Tribunal pouvaient être portées devant une cour nationale ; il a également siégé en tant que membre du Groupe d'Experts indépendants pour l'élection des juges de la Cour pénale internationale de la Coalition pour la Cour pénale internationale de 2010 à 2012.

M. O-Gon Kwon est titulaire d'un diplôme LL.B de l'Université nationale de Droit, de Séoul, et de deux diplômes LL.M, respectivement de l'École supérieure de l'Université de Séoul et de la Faculté de droit de Harvard.

François Molins :

François Molins est procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris depuis 2011.



Il est entré à l'Ecole Nationale de la Magistrature en tant qu'auditeur de justice 1977 puis a obtenu son premier poste en qualité de substitut du procureur de la République de Carcassonne en 1979.

Il est ensuite nommé procureur de la République à Montbrison (1986-1988) puis à Villefranche sur Saône (1988-1991). Par la suite, il est nommé secrétaire général au parquet général de Bastia (1991-1993) puis au parquet général de Lyon (1993-1996) avant d'être nommé premier procureur de la République adjoint à Lyon (1996) et procureur de la République à Angers (2000).

M. François Molins a également été directeur adjoint des affaires criminelles et des grâces entre 2001 et 2004 avant d'être nommé procureur de la République à Bobigny en 2004 et de rejoindre le cabinet de Michèle Alliot-Marie, garde des sceaux, en tant que directeur en 2009.

Xavier-Jean Keïta :

Xavier-Jean Keïta est le conseil principal du bureau de la défense de la Cour pénale internationale (CPI) depuis janvier 2007. Il est avocat depuis trente-quatre ans, d'abord au barreau du Sénégal puis à la cour d'appel de Paris, barreau du Val-de-Marne. Xavier-Jean Keïta est membre fondateur du Barreau Pénal International, et du Centre International de Formation en Afrique des Avocats Francophones. Il a présidé le premier syndicat d'avocats de France (FNUJA) et la commission des droits de l'homme et SOS Avocats de l'association internationale des jeunes avocats. Il est membre actif de la Conférence Internationale des Barreaux Francophones, et au Conseil des Sages. Il est Membre de l'Institut Français des Experts Juridiques Internationaux et Médiateur agréé. Il a été cinq ans Juge de première instance à l'Organisation internationale de la Francophonie. Il est régulièrement conférencier lors de rencontres internationales, et formateur dans plusieurs Universités. Membre du conseil de l'Ordre pendant dix ans, Xavier-Jean Keïta a exercé deux mandats au Conseil national des barreaux et a présidé la commission admission.

M. Xavier-Jean Keïta est membre fondateur du barreau près la CPI, élu au conseil exécutif dont il est le secrétaire et a été l'un des artisans de la reconnaissance de ce barreau par l'Assemblée des Etats Parties. Xavier-Jean Keïta a connu de toutes les affaires pendantes devant la CPI et a assisté plusieurs suspects et accusés et a publié et contribué à de nombreux articles et ouvrages.



William R. Pace :

William (Bill) Pace est le coordonnateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale depuis sa création en 1995. Ce dernier est le directeur exécutif et co-fondateur du *World Federalist Movement-Institute for Global Policy* (WFM-IGP) et membre du comité directeur de la *International Coalition for the Responsibility to Protect*. Cela fait maintenant 30 ans que William Pace est engagé pour promouvoir la justice internationale, l'Etat de droit, le droit de l'environnement et les droits de l'Homme.

Il a, notamment, été le secrétaire général de l'Appel de La Haye pour la Paix, le directeur du Centre pour développement du Droit international et le directeur de la *Section Relations of the Concerts for Human Rights Foundation* de Amnesty International. En outre, il est le président du conseil du *Center for United Nations Reform Education* et un membre consultatif du conseil de la fondation *One Earth Foundation*, mais il est également le co-fondateur de l'ONG *Steering Committee for the United Nations Commission on Sustainable Development* et de l'ONG *Working Group on the United Nations Security Council*.

William Pace a été décoré de la médaille des droits de l'homme William J. Butler.

M. Pace est l'auteur de nombreux articles et rapports sur la justice internationale, les affaires internationales et sur les problématiques liées aux Nations Unies, le processus des traités multilatéraux et la participation de la société civile au processus international de prise de décisions.